

Convocation du Conseil Municipal

Le 24 janvier deux mille dix-sept, le Conseil Municipal a été convoqué pour

le jeudi 02 février 2017 à 18 h 30

Ordre du jour :

- Comptes administratifs 2016,
- Affectation des résultats 2016,
- Création de poste : service administratif,
- Questions diverses : Dans la mesure du possible, merci de les soumettre en avance à M. le Maire afin d'améliorer la pertinence des réponses à apporter.

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

* * * * *

Séance du 02 février 2017

L'an deux mille dix-sept le deux février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CHASSAIGNE François.

Présents : MM. François CHASSAIGNE, JOUBERT, GACHON, HERITIER, DEROSSY, BARRY, COMBRIS, POURCHER, GRAEL-BOIVIN, ALCALAY-RIOUX, CAMBRAY, MONTALBANO.

Excusés : MM. André CHASSAIGNE, DELAPORTE, MENAGER.

Marie-Pierre DEROSSY a été élue secrétaire.

Comptes administratifs communal 2016

Résultats du compte administratif arrêté le 31 décembre 2016, d'après le registre de comptabilité communale et le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

Section de fonctionnement :	Section d'investissement :
Recettes : 800 258,77 €	Recettes : 106 113,86 €
Dépenses : 503 960,44 €	Dépenses : 236 908,20 €

Excédent de fonctionnement :	296 298,33€
Déficit d'investissement :	130 794,34 €

Affectation des résultats : compte 002 : 95 875,97 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget général 2016.

Comptes administratifs des budgets annexes.

Service de l'assainissement :

Excédent de fonctionnement :	19 819,54 €
Excédent d'investissement :	625,33 €
Affectation des résultats :	compte 002 : 19 819.54 €

Animation Touristique :

Excédent de fonctionnement :	656,02 €
Excédent d'investissement :	799,57 €
Affectation des résultats :	compte 002 : 656,02€

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Excédent de fonctionnement :	1 706,80 €
------------------------------	------------

Bois :

Excédent de fonctionnement :	50 371,37 €
------------------------------	-------------

Suppression d'emploi avec création simultanée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Technique Paritaire, dans sa réunion du 9 janvier 2017, a émis un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint administratif 2ème classe suite à la création du poste d'adjoint administratif de 1ère classe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la suppression de cet emploi.

Poste occasionnel adjoint administratif principal 2ème classe. Budget général

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste occasionnel d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet, sur un emploi de secrétaire de mairie à compter du 6 mars 2017 jusqu'au 18 juin 2017.